

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2010

DECEMBRE 2011

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE
4. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
5. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Abdou GUEYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE
9. AGRICULTURE	Moussa THIAM & Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Madiaw DIBO
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Ousmane DIOP
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

La problématique de l'environnement constitue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale, régionale et nationale au regard des tendances défavorables liées aux changements climatiques. Au Sénégal, le secteur reste encore confronté à des difficultés en dépit des actes posés par les pouvoirs publics en vue d'impacter positivement et durablement sur l'environnement.

Le présent chapitre décline la situation de l'environnement pour l'année 2010, en mettant en exergue les politiques et réformes initiées en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'état et les conditions de l'environnement (y compris les contraintes) et les réponses apportées face aux problèmes et défis environnementaux diagnostiqués. Le chapitre traite spécifiquement des thématiques relatives au potentiel forestier, à la biodiversité, à la vulnérabilité climatique (pollutions et nuisances) et à l'environnement marin et côtier.

X.1. POLITIQUES ET REFORMES

Dans un contexte international marqué par une dégradation prononcée de l'environnement (PNUD. Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, 2005), le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est inscrit dans une logique de développement durable axé sur la mise en œuvre d'instruments de politique économique et sociale (OMD, NEPAD, PODES, DPES, SCA)³⁵ porteurs pour le secteur de l'environnement.

La nouvelle politique environnementale, qui vise à inverser les tendances défavorables notées dans le secteur à travers une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles, s'appuie sur trois (3) orientations stratégiques : i) l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles, ii) l'intensification de la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes, iii) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Cette politique est mise en œuvre à travers un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) composé de huit (8) programmes qui constituent le cadre d'intervention des différentes directions nationales et structures rattachées au département ministériel en charge de la gestion de l'environnement. Le déroulement de ces programmes se matérialise par des actions concrètes qui devraient permettre, à terme, d'atteindre les objectifs sectoriels fixés par la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSE) sur la période 2009-2015.

X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Au Sénégal, le secteur de l'environnement est de plus en plus confronté à des contraintes liées aux effets pervers des changements climatiques. Cette situation s'est traduite au fil des ans par une régression progressive du couvert végétal, une baisse du potentiel ligneux, une perte de la biodiversité, une détérioration de l'environnement marin et côtier et une accentuation des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les grandes agglomérations urbaines. Autant de contraintes

³⁵ OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement ; NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ; PODES : Plan d'Orientation et de Développement Economique et Social ; DPES : Document de Politique Economique et Sociale ; Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

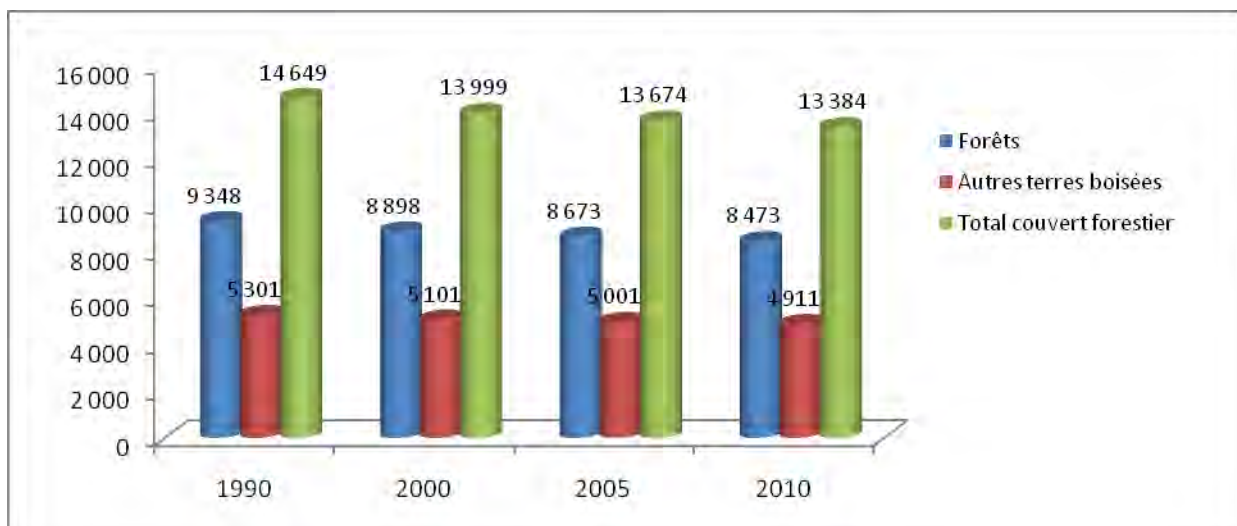
et défis qui interpellent à plus d'un titre les pouvoirs publics et auxquels des solutions doivent être apportées pour assoir un développement durable basé sur une bonne gouvernance et une gestion efficace et rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles.

X.2.1. POTENTIALITES FORESTIERES

Le capital forestier a connu une dégradation assez prononcée durant ces dernières années. Toutefois, cette dégradation s'est atténuée au fil des ans grâce à l'expansion des formations forestières naturelles au niveau de la quasi totalité des zones écologiques du pays et à l'effort national consenti en matière de reboisement et d'économie d'énergie.

Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO. Evaluation des Ressources Forestières Mondiales : Rapport national du Sénégal), la superficie couverte par les forêts est passée de 8,7 millions d'hectares en 2005 à 8,5 millions d'hectares en 2010, soit une baisse de 2,3% correspondant à une perte moyenne de 40 000 hectares par an. Le taux de régression des forêts qui était de 45 000 ha/an sur la période 2000-2005 a été ainsi ramené à 40 000 ha/an pour la période 2005-2010.

Graphique 10.1 : Evolution du potentiel forestier sur la période 1990-2010 (En milliers d'hectares)



Les mutations écologiques notées sur les écosystèmes forestiers sont essentiellement dues aux effets climatiques avec des cycles récurrents de sécheresse ayant affecté la plupart des formations forestières. Cette situation est aggravée par la pression anthropique liée aux feux de brousse et aux prélèvements abusifs opérés sur les ressources ligneuses.

Au titre des prélèvements, la pression a été plus ressentie pour le bois de service et le bois d'artisanat qui ont enregistré une hausse de 11% et 16% respectivement en 2010, comparée à l'année précédente. A l'inverse, les quantités prélevées de charbon de bois, de bois de chauffe et de bois d'œuvre ont significativement régressé entre les deux périodes.

La production de charbon de bois s'est établie à 57 947 tonnes en 2010 contre 59 948 tonnes en 2009, accusant ainsi une légère baisse de 3,3%. L'exploitation de bois de chauffe a reculé de plus de la moitié (74,5%) en passant de 419 984 stères en 2009 à 107 145 stères en 2010. La quantité de bois d'œuvre prélevée a été ramenée à 60 pieds en 2010, après avoir atteint 778 pieds en 2009, soit une diminution de 92,3%. Relativement aux feux de brousse, les superficies brûlées sont passées de 184 419 hectares en 2009 à 101 040 ha en 2010, soit une baisse de 45,2%.

Tableau 10.1 : Evolution des prélèvements effectués sur les ressources ligneuses

Espèces ligneuses	unités	Quantité prélevée		Evolution (%)
		2009	2010	
charbon de bois (tonnes)	tonne	59 948	57 947	-3,3
bois de chauffe (stères)	stère	419 984	107 145	-74,5
bois d'œuvre (pieds)	pied	778	60	-92,3
bois service (unités)	unité	47 540	52 770	11,0
bois artisanat (pieds)	pied	31 625	36 709	16,1

Source : Direction des Eaux et Forêts et Chasse. Bilan annuel 2010,

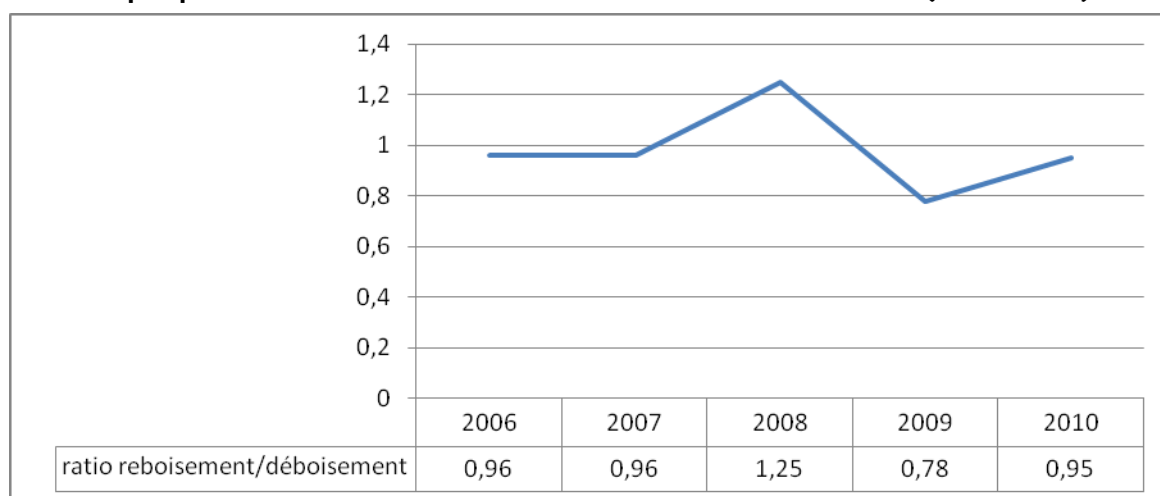
Pour inverser la tendance à la dégradation du capital forestier, l'Etat s'est inscrit dans la poursuite des actions menées en matière d'aménagements forestiers, de reboisement, de mise en défens et de lutte contre les feux de brousse à travers notamment l'ouverture et l'entretien de pare feux. Ces actions se sont traduites par des résultats assez probants au titre de l'année 2010, comparativement à l'année précédente.

Les actions menées en matière d'aménagements forestiers ont permis de maintenir les acquis réalisés en 2009 en domiciliant la totalité du quota de charbon de bois dans les zones aménagées et d'épargner ainsi les formations naturelles. Au total, la quantité de charbon de bois tirée des zones aménagées est évaluée à 579 469 quintaux en 2010.

Quant aux surfaces reboisées, elles sont passées de 12 812 hectares en 2009 à 19 456 ha en 2010 (sur un objectif de 25 000 ha par an), soit une hausse de 51,8%. Pour la régénération naturelle assistée (restauration, réhabilitation, mise en défens), les réalisations ont porté sur une superficie de 16 449 ha en 2010 sur un objectif de 7000 ha, soit plus du double des prévisions.

Globalement, les efforts déployés en matière de reconstitution, de reforestation et de conservation se sont traduits par un relèvement du ratio reboisement/déboisement qui s'est établi à 0,95 en 2010 contre 0,78 pour l'année précédente.

Graphique 10.2 : Evolution du ratio reboisement/déboisement (2006-2010).



En matière de suivi et de maîtrise des feux de brousse, des progrès importants ont été enregistrés en 2010, par rapport à l'année précédente. Ainsi, la quantité de biomasse consommée par les feux de brousse a été ramenée à 7 436 577 tonnes en 2010 (CSE. Rapport- suivi de la biomasse-2010) contre 19 578 382 tonnes en 2009, soit une baisse de 62%. Relativement à l'ouverture et à l'entretien de pare feux, les réalisations sont passées de 4 886 km en 2009 à 6 309 km en 2010 sur un objectif global de 6000 km.

X.2.2. LA BIODIVERSITE

Au Sénégal, la biodiversité compte environ 3093 espèces végétales dont 32 espèces menacées et/ou en voie d'extinction et 4330 espèces animales dont 112 menacées selon les estimations du Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature (WCMC). Le domaine classé comprend 6 parcs nationaux, 6 réserves d'avifaune, 3 réserves de biosphère, 2 sites de patrimoine mondial et 213 forêts classées, compte non tenu des forêts non classées des zones de terroirs.

En dépit du potentiel riche et varié de la biodiversité, elle reste confrontée à plusieurs contraintes liées à la dégradation du couvert végétal et à la baisse du potentiel ligneux observée en dehors et au niveau des formations forestières classées. Cette régression du couvert végétal, s'accompagne d'une perte de la biodiversité, avec la disparition de certaines espèces animales (cas de la girafe et du damalisque).

Les autres facteurs explicatifs de la perte de biodiversité sont d'ordre physique (sécheresse, salinisation des eaux et des sols, érosion), anthropique (défrichements, surexploitation des formations forestières, feux de brousse, surexploitation et exploitation inadéquate des ressources halieutiques, pollution affectant la mer et les zones humides, braconnage), économique (impact des aménagements hydro agricoles) ou sociologique (conflits et conséquences). Les feux de brousse et les coupes apparaissent comme les principales menaces sur la biodiversité au même titre que les plantes envahissantes qui ont des effets pervers sur certaines espèces végétales et animales (poissons et oiseaux aquatiques).

Pour lever ces contraintes, le Gouvernement sénégalais s'est inscrit dans la poursuite des actions menées en matière de promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, conformément à la stratégie nationale et au plan national d'actions pour la conservation de la biodiversité. Ainsi, les nouvelles créations de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) dans les régions de Fatick, Tambacounda et Kédougou et d'Aires Marines Protégées ont permis de relever le taux de classement à 35,7% en 2010 sur un objectif de 24% recommandé par la FAO.

Comme pour l'année 2009, le taux de protection s'est maintenu à 11% en 2010 sur un objectif de 12 % d'ici 2015. Le processus de création de la Réserve de Biosphère du Ferlo, amorcé par la FAO en collaboration avec le Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers (PASEF) et le Programme de Gestion Intégrée des Écosystèmes du Sénégal (PGIES), ainsi que les activités de gestion des mangroves dans la région de Fatick devraient permettre d'atteindre, à terme, les objectifs visés dans le cadre de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

Relativement au suivi périodique de l'effectif des espèces et au dénombrement de l'avifaune, les prévisions de 2010 n'ont été que partiellement réalisées. En effet, l'inventaire terrestre de la faune n'a pu être réalisé faute de ressources financières. Des efforts sont à déployer en ce sens compte tenu de l'importance du Parc National

de Niokolo Koba considéré comme premier site de Haute biodiversité. Les actions de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants au niveau du delta du fleuve Sénégal ont permis de nettoyer 444 500 m² en 2010 sur un objectif de 400 000 m², soit une performance de plus de 111%.

X.2.3. L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER

L'environnement marin et côtier est mis à rude épreuve par les changements climatiques, avec la recrudescence de l'érosion côtière qui affecte près de 10% des côtes sénégalaises. Conscient de l'ampleur du phénomène, l'Etat a poursuivi les actions initiées en matière de sauvegarde de l'environnement marin et côtier. Cependant, sur un objectif annuel de 500 mètres de côtes nécessaires pour consolider la longueur totale des côtes affectées d'ici 2015, les réalisations n'ont été que partielles en 2010.

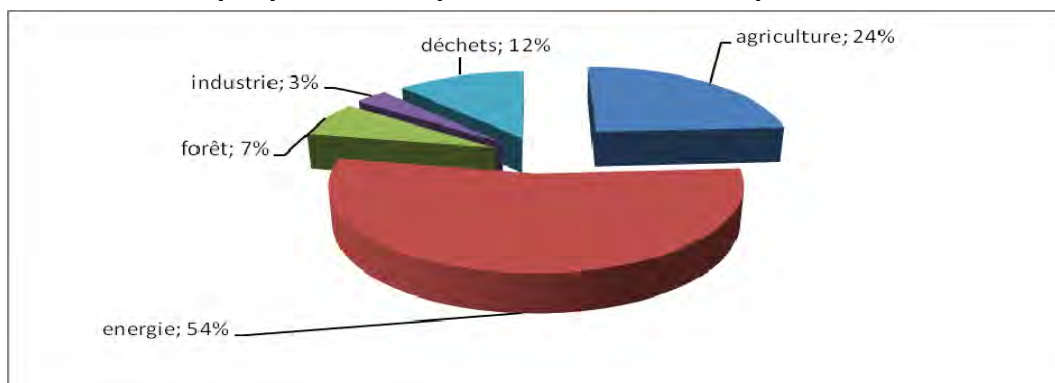
Néanmoins, des travaux de protection de 2100 m de côtes au niveau de la station balnéaire de Saly sont entrain d'être consolidés pour éviter la remontée des eaux marines. Les actions sont menées avec l'appui du Projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable (INTAC) du Ministère de l'Environnement et le concours de la Direction du Génie Militaire et la participation du secteur privé (hôteliers et Société d'Aménagement de la Petite Côte/SAPCO) pour protéger les infrastructures touristiques et le village et son quai de pêche.

X.2.4. POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution, en tant que facteur de changement climatique, constitue un sérieux problème environnemental en contribuant à la formation de gaz à effet de serre. Au niveau national, les émissions sont évaluées à 14 540 Giga grammes équivalent CO₂ en 2010 selon les estimations du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Pour l'essentiel, les émissions proviennent des secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets qui contribuent à hauteur de 90% des émissions globales contre seulement 3% pour les procédés industriels (voir graphique ci-dessous).

Graphique 10.3 : Répartition des émissions par secteur



Les actions menées en matière de dépollution ont permis d'éliminer la consommation de substances appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) en 2010. En outre, 1972 m³ de sols contaminés ont été décapés sur un volume prévisionnel de 2900 m³. Pour ce qui est de l'observation des règlements par les établissements classés, l'inspection et le contrôle de 89 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont été réalisés sur un total de 177 au niveau national, soit environ 50% des installations. En matière de lutte contre l'impact des activités économiques sur l'environnement, les performances enregistrées en 2010 n'ont pas varié par rapport à l'année précédente ; le suivi et le contrôle ayant porté sur 30% des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) relatifs aux études d'impact environnemental.

CONCLUSION

Au total, les performances enregistrées dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont été assez satisfaisantes en 2010, comparativement à l'année précédente. Toutefois, le secteur reste confronté à des problèmes récurrents spécifiques à des domaines précis (biodiversité, gestion des ressources transfrontalières, lutte contre les pollutions et nuisances) auxquels il urge d'apporter des solutions pour l'atteinte des objectifs visés.

Pour l'essentiel, la levée des contraintes d'ordre administratif (pesanteurs administratives), technique (problème de planification technique) ou financier (ressources limitées par rapport aux prévisions souvent ambitieuses) est fondamentale pour l'atteinte des objectifs.

Aussi, dans le souci d'atteindre les OMD liés au secteur de l'environnement, des efforts doivent-ils être déployés dans les domaines comme : (i) la lutte contre la désertification, (ii) la protection des zones humides, (iii) la lutte contre les espèces envahissantes, (iv) l'amélioration de la gestion des côtes, v) la lutte contre la pollution et (vi) la conservation de la biodiversité.